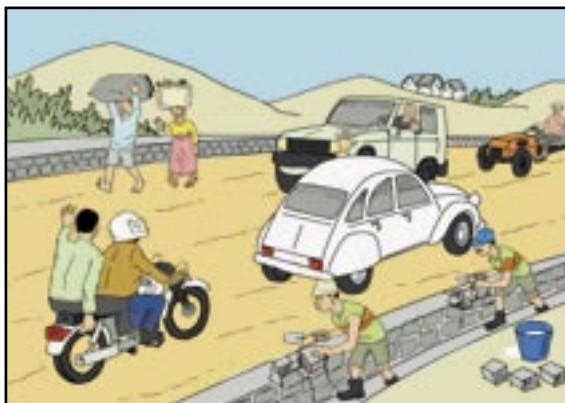




Programme
ACORDS



Toro lalana fanampiana amin'ny maha Tompona asa ny Kaominina



Guide Sectoriel

Piste rurale

UGP ACORDS Nouvel Immeuble SEIMAD 67 Ha Sud BP: 13020	Tel: 22 680 88 22 653 31	
	Site: www.acords.mg email: ugpacords@wanadoo.mg	

Plan du document

INTRODUCTION

- I- Les neuf éléments à prendre en compte par la commune pour un projet de piste rurale
- II- Les quatre étapes pour les projets de piste rurale
- III- Les quatre groupes d'acteurs impliqués dans le projet de piste rurale

IDENTIFICATION DE L'ACTION

- IV- Identification de l'action et l'Avant Projet Sommaire (APS)
- V- Eléments d'information et d'analyse à l'élaboration d'un APS
- VI- Quel est le rôle de chacun dans l'élaboration de l'APS ?

MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- VII- Quel est le rôle de chacun dans la mise en œuvre de l'action ?
- VIII- Quelles sont les étapes de mise en œuvre ?

RECEPTION DES TRAVAUX

- IX- Quel est le rôle de chacun dans la réception des travaux ?

GESTION POST-INVESTISSEMENT

- X- L'enjeu de la gestion post-investissement des pistes rurales
- XI- Les modalités de gestion
- XII- Les fonctions types pour assurer l'entretien d'une piste
- XIII- Les travaux d'entretien
- XIV- Les actions de préservation
- XV- Les sources de financement



Programme
ACORDS



Toro lalana fanampiana amin'ny maha Tompona asa ny Kaominina



Les projets de piste rurale

- Les neuf éléments à prendre en compte
- Les quatre étapes pour les projets de piste rurale
- Les quatre groupes d'acteurs impliqués dans les projets de piste rurale

UGP ACORDS Nouvel Immeuble SEIMAD 67 Ha Sud BP: 13020	Tel: 22 680 88 22 653 31	
	Site: www.acords.mg email: ugpacords@wanadoo.mg	

Les dix éléments à prendre en compte par la commune pour un projet de piste rurale

1

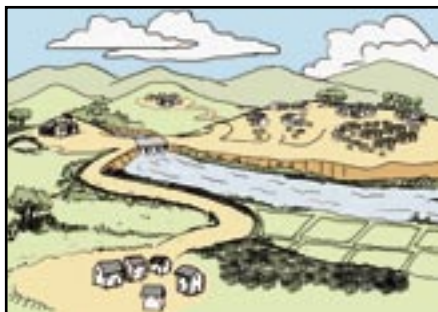
Responsabilité de la commune en matière de piste rurale



La charte routière 98-026 définit la commune comme maître d'ouvrage des voiries se trouvant dans sa circonscription, à l'exclusion de celles classées routes nationales ou classées routes régionales.
(Voir annexe I-II)

2

Pourquoi entamer un projet de piste rurale ?



La facilité de circulation des biens et des personnes étant la base de plusieurs facteurs de développement économique et humaine, ...

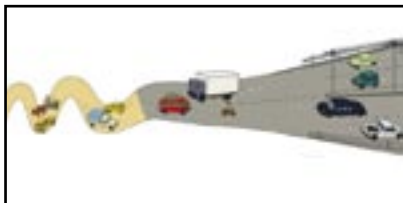
... l'intervention au niveau des pistes rurales peuvent viser à maintenir ou à améliorer le niveau souhaité de:

- l'accessibilité aux services de base,
- la mobilité rurale,
- l'écoulement des marchandises,
- l'accès aux PPN, ...

Les dix éléments à prendre en compte par la commune pour un projet de piste rurale

3

Objets des projets de piste rurale



- Améliorer la piste pour supporter l'évolution de la circulation ou du trafic au niveau de la piste

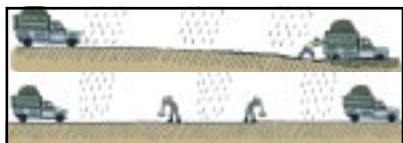
- Normalisation ou remise à l'état pour supporter la circulation initialement prévue :



- Remise à l'état suite à des dégradations plus ou moins grave entravant partiellement ou totalement la circulation.



- Normalisation de la route pour faciliter son entretien, augmenter sa longévité et sa période de fonctionnement;



- Intervention d'entretien, permettant de maintenir à l'état la piste pour lui assurer plus de longévité.



- Ouverture de nouveaux axes de circulation

Les dix éléments à prendre en compte par la commune pour un projet de piste rurale

4

Liaison avec un réseau de routes plus vaste, déjà existant



Outre, les lieux traversés, il est intéressant d'exploiter, en terme d'impact de l'action, les raccordements rétablis/établis avec le réseau existant.

(Voir exemple de carte de la population dans le Modèle d'APS-Technique en annexe VIII)

5

En complément des mesures de réduction des charges de transport au niveau local

L'amélioration de la mobilité rurale et celle de l'accessibilité des services peuvent être sensiblement accentuées si les projets de pistes rurales sont accompagnés par des mesures de réduction des charges de transport au niveau local comme :



- La promotion et l'utilisation des moyens de transport intermédiaire
- La construction d'infrastructures spécifiques comme les chemins, les passerelles pour piéton, ...
- La planification des emplacements des installations dans le but de réduire la longueur des déplacements

Les dix éléments à prendre en compte par la commune pour un projet de piste rurale

6

La piste et la protection de l'environnement

L'aménagement et l'exploitation d'une piste peuvent apporter des changements néfastes à court ou à long terme à son environnement physique et même social.

Et inversement, la dégradation de son environnement physique peut nuire à l'état de la piste et peut même entraîner sa coupure.

Des études doivent donc être mises en œuvre pour évaluer les impacts de l'action et des mesures doivent être mises en œuvre afin d'éliminer ces risques.

(Voir annexe VI- Impact environnemental type)



Les dix éléments à prendre en compte par la commune pour un projet de piste rurale

7

Piste rurale : infrastructure à plusieurs composantes



La chaussée : pour la circulation du trafic ;

Les ponts et les ouvrages de franchissement : Pour faire passer les trafics à travers des obstacles ;

Assainissement : Pour évacuer les eaux le plus rapidement possible afin de protéger la piste ;

Terrassement : Pour donner l'espace suffisant à l'emplacement de la piste et de ses annexes

Protection : Pour protéger les 4 postes ci-dessus (mur de soutènement, fascinage, empièchement, ...)

En outre, des mesures d'accompagnements doivent être élaborées afin de minimiser les risques environnementaux liés à la mise en place des pistes rurales.

Les dix éléments à prendre en compte par la commune pour un projet de piste rurale

8

Plusieurs méthodes pour réduire le coût des interventions

On peut en citer entre autres :

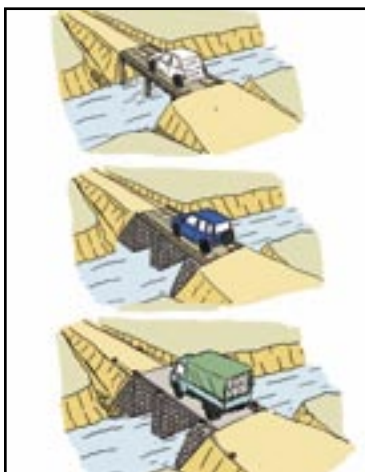


L'utilisation de la technique «**Haute Intensité de main d'œuvre**» (**HIMO**), visant à réduire le coût des travaux par un mélange optimal de main d'œuvre, de petit outillage et des matériels afin de produire des infrastructures de bonne qualité. (Voir annexe III)



« **L'aménagement des points et tronçons critiques** » où les obstacles principaux au passage du trafic (situation actuelle ou dans le futur proche), vont être aménagés de façon durable par le projet et le reste de la piste fera l'objet d'entretien courant et d'assainissement par les bénéficiaires.

(Voir annexe IV)



Programmation de **l'aménagement progressif de réseau** en fonction de l'évolution du trafic avec la possibilité de réaliser des ouvrages pour résister à court terme, à moyen terme ou de manière définitive.

(Voir annexe V)

Les dix éléments à prendre en compte par la commune pour un projet de piste rurale

9

Le schéma d'itinéraire

La définition des aménagements à faire n'est pas réduite à un plan type ou profil type mais chacun des points de la piste a son profil et composition propre.



Un Schéma d'Itinéraire et d'Aménagement (SAI) est élaboré pour la description de la piste et des aménagements à faire.

Des études terrains poussées sont nécessaires afin de définir les solutions techniques possibles au niveau de chaque point de la piste.
(Voir exemple de SIA dans le modèle d'APS-Technique en annexe VIII)

10

La préservation et les entretiens réguliers de la piste

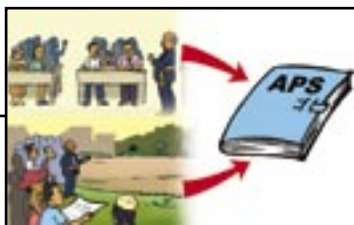
Une piste rurale représente des investissements importants alors que sa durée de vie est relativement courte.



- Elle nécessite des entretiens réguliers afin d'assurer une rallonge de sa longévité
- ainsi que des mesures de prévention permettant de la protéger par rapport à son utilisation et son environnement.
(Règlementation routière, barrage de pluie, limitation du poids à l'essieu, suivi des usures...)

Les quatre étapes pour les projets de piste rurale

1



Etape I (2 à 4 mois)
Identification de l'action

2

Etape II (6 mois)
Mise en œuvre de l'action



3



Etape III (6 mois)
Réception des travaux

4

Etape IV (2 à 4 mois)
Gestion et entretien post-
investissement



Les quatre groupes d'acteurs impliqués dans les projets de piste rurale

Les quatre groupes d'acteurs impliqués:

La commune,
composée par son exécutif, le
conseil communal et le président
des fokontany concernés,



La population concernée,

La Région,

**Le ministère des travaux
publics** avec ses services
techniques déconcentrés **et le
FER (Fond d'Entretien Routier)**



La collaboration de toutes ces catégories d'acteurs permet :

- d'assurer la prise en considération de l'ensemble des préoccupations ainsi que des avis techniques ;
- d'avoir une vision commune des besoins réels et des moyens à disposition ayant permis la prise de décision;

Les quatre groupes d'acteurs impliqués dans les projets de piste rurale

La commune et les futurs usagers de la piste

Le fonctionnement de la commune
dans la bonne gouvernance ...



... signifie l'adoption d'un mode
d'identification, de mise en œuvre et
de gestion de l'action ...

... transparente et donnant la
possibilité à chaque citoyen de
participer à la prise de décision.



Les quatre groupes d'acteurs impliqués dans les projets de piste rurale

Pourquoi la commune doit faire participer les usagers ?

La participation des futurs usagers au choix des réalisations

...



... est un moyen pour la commune de s'assurer que l'accès aux services de base se fait dans une logique d'équité.

Pourquoi les usagers doivent-ils participer ?

Pour les usagers, la participation est un moyen de faire valoir «ce qui est bon pour eux»,



Un moyen de suivre l'action des responsables qu'ils ont mandatés pour définir et conduire l'action publique.

Comment organiser cette participation ?

Cette participation doit s'organiser selon les règles librement définies par les acteurs...

Les quatre groupes d'acteurs impliqués dans les projets de piste rurale

Le ministère des travaux publics, les Directions Régionales des Travaux Publics (DRTP) et les régions

Le ministère, par la direction régionale des travaux publics, peut appuyer la commune sur l'apport de connaissances techniques nécessaires dès la conception de l'action jusqu'à la gestion post-investissement (validations APS/APD/DAO, liste de BE/Entreprise, établissement des réglementations, la préparation et mise en œuvre du système de gestion post-investissement...)

La direction régionale peut aussi participer à la recherche de cofinancement et à l'appui aux communes pour l'établissement des dossiers nécessaires et plus particulièrement pour les demandes de financement auprès du FER.

La direction régionale peut mettre à disposition des agents moyennant un accord de partage des charges et peut dans ce cadre mettre en œuvre la mission de contrôle et surveillance des travaux.

Dans les cas particuliers de routes régionales ou éventuellement nationales, les communes doivent se concerter avec la Direction Régionale des Travaux Publics ou la Région.

Le ministère est propriétaire des éléments construits par l'Etat, en cas d'intervention de la commune ou d'une autre entité, une collaboration doit être entamée avec la direction régionale pour étudier la réaffectations de ces composantes.

Ex : BAC, IPN, ...

Les quatre groupes d'acteurs impliqués dans les projets de piste rurale

Le Fond d'Entretien Routier (FER)

Le fer peut prendre en charge le financement des entretiens courants et périodiques des pistes rurales moyennant la participation financière de la commune.



Sur l'appréciation des demandes émanant des communes, des programmes de priorisation des interventions sont faits annuellement au niveau régional.



Programme
ACORDS



Toro lalana fanampiana amin'ny maha Tompona asa ny Kaominina



Identification de l'action

- Identification de l'action et l'Avant Projet Sommaire (APS)
- Eléments d'information et d'analyse à l'élaboration d'un APS
- Quel est le rôle de chacun dans l'élaboration de l'APS ?

UGP ACORDS Nouvel Immeuble SEIMAD 67 Ha Sud BP: 13020	Tel: 22 680 88 22 653 31	
	Site: www.acords.mg email: ugpacords@wanadoo.mg	

Identification de l'action

Identification de l'action et l'Avant Projet Sommaire (APS)

L'identification de l'action consiste à effectuer, au niveau des acteurs communaux, la collecte d'un ensemble d'informations et d'analyses en vue de:



1- Comprendre la nature du (des) problème(s) qui justifie(ent) l'action envisagée;

2- Déterminer les résultats à atteindre de l'action en terme de service public;



3- Evaluer la consistance des travaux à réaliser et les coûts y afférents;



4- Effectuer les démarches en vue de la mise en place du système de gestion post-investissement



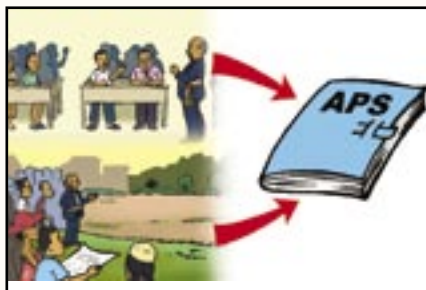
Ces informations et analyses, structurées, selon le cas, sous un format «formulaire de demande de financement» ou «document d'Avant Projet Sommaire» spécifique à chaque partenaire financier, seront exigées en vue d'un financement de l'action.

Identification de l'action

Dans le cas du programme ACORDS

L'identification de l'action se fait moyennant l'élaboration d'un Avant Projet Sommaire (APS).

Le préfinancement de l'action est conditionné par l'approbation du dossier d'Avant Projet Sommaire (APS) au niveau de l'UGP.



Le rôle de l'UGP consiste à vérifier que tous les éléments nécessaires à assurer la viabilité de l'action ont été prise en compte par la commune ...



... sans remettre en cause le choix effectué ...

... qui relève de la compétence de la commune.

Éléments d'information et d'analyse nécessaires à l'élaboration d'un APS

1

-1-
Analyse du contexte

2

-2-
Analyse de la demande

3

-3-
Problèmes à résoudre et résultats attendus en terme de service public

4

-4-
Consistance de l'action

5

-5-
Budget de l'action

6

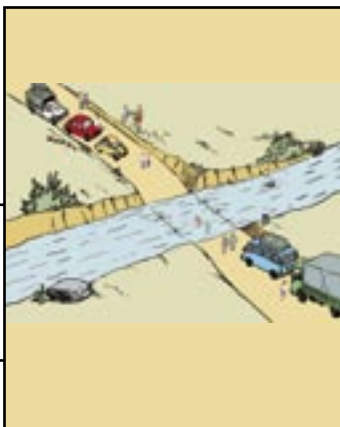
-6-
Programmation financière

7

-7-
Modalité de gestion post-investissement

8

-8-
Faisabilité financière



Éléments d'information et d'analyse nécessaires à l'élaboration d'un APS

1- Analyse du contexte

Description de la commune:

- Localisation,
- Degré d'accessibilité,
- Nombre de fokontany,
- Nombre de population par fokontany.



Les caractéristiques de la population:

- Leurs activités économiques,
- Les potentialités et contraintes du milieu,
- Les partenaires pour le développement.

Description des infrastructures existantes et degré de fonctionnalité.

Il est conseillé de localiser ces informations sur des cartes et d'y indiquer leur état et les organismes susceptibles de les prendre en charge.



Résumé des comptes administratifs de l'année précédente.

Éléments d'information et d'analyse nécessaires à l'élaboration d'un APS

2- Analyse de la demande

2-a. Origine de la demande:

Retrace l'historique qui a abouti au choix de l'action



Ex:

- Priorisation de l'action durant les sessions d'élaboration du Plan Communal de Développement (PCD) ou de son réactualisation.
- Emergence ou réactualisation de la demande suite à une opportunité de financement de l'action.

Dans la formulation de l'origine de la demande, on peut:

- Préciser les événements, les dates, les organismes d'appui ou de financement, le niveau de priorité accordé à l'action, les personnes concernées ou consultées ...
- Préciser les éventuelles tentatives de réalisation de l'action avec d'autres partenaires.



Il faut apporter une attention particulière sur la modalité de consultation de la population sur le choix de l'action

Ex:

- Organisation d'une assemblée générale incluant les chefs des Fokontany traversés et la population concernée.
- Consultation restreinte incluant les notables et les opérateurs de la région
- ...



Éléments d'information et d'analyse nécessaires à l'élaboration d'un APS

2- Analyse de la demande

2-b. La justification de l'action:

La justification de l'action peut se porter sur l'explication des éléments suivants:

- L'origine des carences ou manque à gagner qui justifie l'action
- Les problèmes que l'action veut résoudre

Ces justifications doivent se baser sur les besoins des utilisateurs et considérer le type d'intervention à effectuer:

- ouverture de nouvelle piste
- réhabilitation ou traitement des points noirs
- amélioration de la capacité de la piste

Ainsi que la vision de la commune concernant l'évolution de son réseau :

- solution provisoire
- solution semi-définitive
- solution définitive



Ex:

- Décrire les points noirs le long d'un tronçon de piste et expliciter le manque à gagner dû à l'impossibilité d'une gamme de véhicule à circuler



Éléments d'information et d'analyse nécessaires à l'élaboration d'un APS

3- Problèmes à résoudre et résultats attendus en termes de service public

Les points à décrire dans cette partie sont les suivants:

- Les problèmes évoqués
- Les Fokontany concernés
- Le nombre de bénéficiaires
- Les résultats attendus

Les problèmes évoqués:

Ex: A cause de la dégradation de la piste un fokotany n'est plus accessible:

- Les paysans n'arrivent pas à écouler leurs productions à un coût rentable ;
- Les coûts des produits de premières nécessités sont élevés;



Les Fokontany concernés:

Les Fokontany apparentant aux réseaux connectés par le tronçon et dont l'accès aux services de bases est amélioré suite à l'aménagement de la piste.

Nombre de bénéficiaires:

La population des fokontany concernés

Les résultats attendus:

- Longueur de piste praticable toute l'année
- Nombre de fokontany pouvant accéder facilement aux services de base

Eléments d'information et d'analyse nécessaires à l'élaboration d'un APS

3- Consistance de l'action

CONSTISTANCE DE L'ACTION			
TRAVAUX			
Type d'aménagement	Ouvrages		Dimension Totale
Chaussée	en terre empierrée pavetée	15 km 1km 500 m	16,5 km
Ouvrages de franchissement ou ponts	Dalots Buses ponts	5 unités	15 ml
Ouvrages d'assainissement	fossé caniveau		
Ouvrage ou aménagement de protection	mur de soutien Gabion		
SERVICES			
Maîtrise d'œuvre			
Préparation de l'année N+1			
Formations			
Sensibilisation			

Description des ouvrages et équipements à réaliser
(voir annexe V)

- Contractualisation avec un maître d'œuvre chargé d'élaborer l'APS Technique et d'assister la commune dans la mise en œuvre de l'action
- Activités de préparation du PIA suivant

Activités permettant d'assurer la mise en place d'un système de gestion post entretien adéquat (formation, accompagnement, sensibilisation)

Éléments d'information et d'analyse nécessaires à l'élaboration d'un APS

5- Coût de l'action ?

L'évaluation du coût doit intégrer les éléments suivants:



1- Le salaire du modérateur communal (spécifique ACORDS)

2- Le coût des travaux, déterminé à partir de l'APS technique



3- Le coût des prestations de services:

- contractualisation du maître d'œuvre.
- prise en charge du contrôle de chantier par un tiers si la commune ne dispose pas des compétences correspondantes en son sein.

4- Autres :

- formation, mesures d'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre du PIA,
- activités nécessaires à la préparation mise en œuvre du PIA de l'année suivante.
- la communication, marketing pour l'ouverture du marché



5-Le coût administratif

Éléments d'information et d'analyse nécessaires à l'élaboration d'un APS

6- La programmation financière



Conforme au calendrier d'exécution de l'action et intégrant les apports des différentes parties prévues dans le contrat ou hors contrat (communes, population concernée, subvention ACORDS...)

7- Modalités de gestion post-investissement



Description de la modalité de gestion post-investissement à adopter
Ex:

- Gestion par un service technique de la commune
- Gestion par une association des usagers de la piste (AUP)
- Gestion par une Organisation Publique de Coopération Intercommunale (OPCI)
- Contrat de gestion/entretien avec une micro-entreprise locale

8- Faisabilité financière



Explication de la couverture des charges de fonctionnement, d'entretien et d'amortissement moyennant la présentation d'un compte d'exploitation et d'un compte de trésorerie prévisionnelle.

Éléments d'information et d'analyse nécessaires à l'élaboration d'un APS

Le rôle de la commune ?



1- La commune entame, en collaboration avec les populations concernées et selon les modalités pratiques accordées avec elles, les actions nécessaires permettant d'identifier les éléments d'informations et d'analyses nécessaires à l'élaboration de l'APS.

2- Confie l'élaboration de l'Avant Projet Sommaire Technique (APS Technique), à un maître d'œuvre selon les modalités pratiques indiquées dans le guide «passation des marchés».

Pour ce faire, la commune:

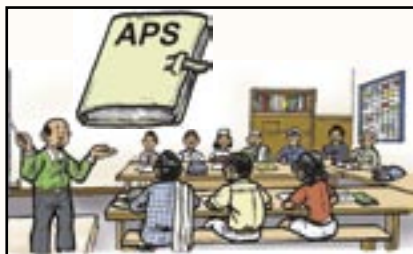
- 2.1 Constitue la commission d'appel d'offres.
- 2.2 Lance l'appel d'offres en vue de recruter le maître d'œuvre,
- 2.3 Signe le contrat avec le maître d'œuvre pour l'élaboration de l'avant projet sommaire technique (APS Technique)



3- Emet l'ordre de service pour la réalisation de l'Avant-projet sommaire technique.

Quel est le rôle de chacun dans l'élaboration de l'APS ?

Le rôle de la commune ? (suite)



4- Suit de près la prestation du maître d'œuvre et évalue les variantes techniques proposées par le maître d'œuvre
(document APS-Technique en annexe VIII)

5- Elabore sur la base des étapes précédentes, la proposition d'APS
(document APS en annexe IX)



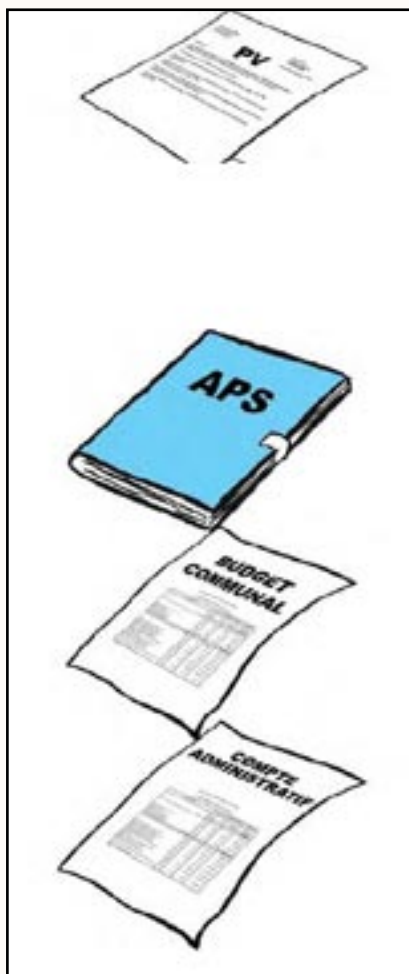
6-Présente la proposition d'APS pour approbation auprès du Conseil Communal et inscrit le montant de l'action dans le budget de la commune.

Quel est le rôle de chacun dans l'élaboration de l'APS ?

Le rôle de la commune ? (suite)

7-Envoyer une demande de préfinancement de l'action auprès de l'UGP incluant les éléments suivants:

- a) PV accord de la population concernée sur l'action
- b) APS selon le modèle en annexe IX
- c) APS Technique selon le modèle en annexe VIII
- d) Budget communal de l'exercice concerné visé par l'autorité de tutelle et comportant l'inscription prévisionnelle de l'action envisagée dans la partie «investissement»
- e) Un exemplaire du compte administratif de l'exercice antérieur visé par l'autorité de tutelle comportant l'inscription budgétaire des coûts récurrents des équipements financés dans le Plan d'Investissement Annuel (PIA) précédent



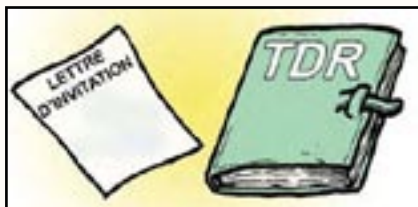
Quel est le rôle de chacun dans l'élaboration de l'APS ?

La commission d'appel d'offres



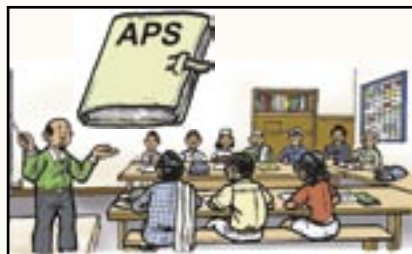
- 1- Sélectionne sur base de manifestation d'intérêt les candidats à inviter pour la maîtrise d'œuvre
- 2- Evalue les offres et propose un attributaire du marché de maîtrise d'œuvre à la commune.

Une commission de réception



- 1- Valide le dossier d'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre.

- 2- Valide la proposition d'APS
Technique de la solution retenue suite à l'étude de faisabilité élaborée par le maître d'œuvre.



Quel est le rôle de chacun dans l'élaboration de l'APS ?

Le maître d'œuvre



1- Elabore l'APS technique, ce qui comporte:

- a) Collecte des données de base:
 - Collecte des données techniques
 - Collecte des données socio-économiques et en particulier sur les caractéristiques du trafic

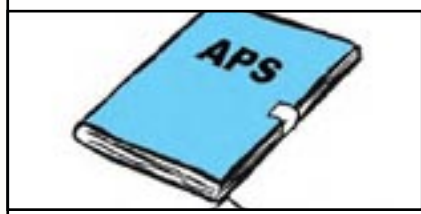


b) Elaboration des schémas d'itinéraire et d'aménagement



c) Etudes des projets spécifiques pour les points critiques et les ouvrages de franchissement

d) Proposition des variantes auprès de la commune



e) Finalisation de la proposition finale après aval de la commune

Quel est le rôle de chacun dans l'élaboration de l'APS ?

Le maître d'œuvre



2- Entre en contact avec le ministère déconcentré des travaux publics en vue de collecter de plus amples informations techniques et en vue de faire vérifier les plans types des ouvrages.

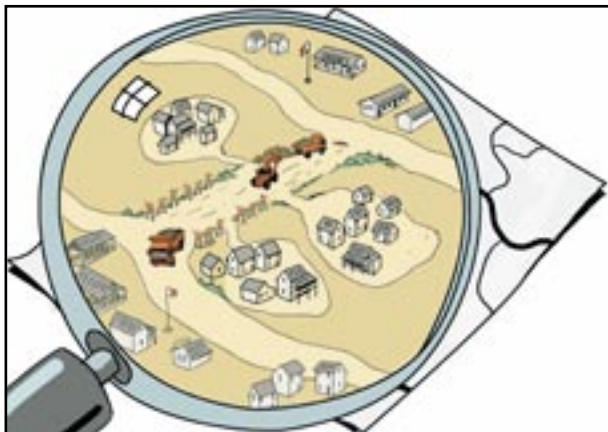
3- Travaille en étroite collaboration avec la commune et les populations concernées pour que l'APS technique fasse partie des argumentations des choix effectués au niveau de l'APS social...



4- Rédige l'APS technique selon le modèle fourni en annexe VIII.



Programme
ACORDS



Mise en œuvre de l'action

- Quel est le rôle de chacun dans la mise en œuvre de l'action ?
- Quelles sont les étapes de mise en œuvre ?

Toro lalana fanampiana amin'ny maha Tompona asa ny Kaominina

UGP ACORDS Nouvel Immeuble SEIMAD 67 Ha Sud BP: 13020	Tel: 22 680 88 22 653 31	
	Site: www.acords.mg email: ugpacords@wanadoo.mg	

Mise en oeuvre de l'action

Le rôle de la commune ?



1- Emet l'ordre de service au maître d'œuvre pour commencer les études d'Avant Projet Détaillé (APD).

2- Lance la procédure d'appels d'offres pour les travaux, préside la commission de dépouillement des offres, notifie le marché et signe les contrats.



3- Ordonne le début des travaux, établit les mandats de paiement et inflige les pénalités et sanctions le cas échéant.

4- Effectue la réception des travaux, émet les réserves ou prononce la réception des travaux.



5- Prend les dispositions pour le fonctionnement et l'entretien de la piste

Mise en oeuvre de l'action

Le rôle du maître d'œuvre ?



1- Elabore l'Avant Projet Détaillé (APD).

2- Assiste le maître d'ouvrage pour la passation de marché :

- Préparation du DAO
- Assistance à la sélection de l'adjudicataire du marché des travaux
- Préparation du contrat



3- Assure le suivi technique et la supervision de l'exécution de l'ouvrage, Prépare les bénéficiaires à la gestion post-investissement

4- Prépare et participe aux réceptions des travaux.



Mise en oeuvre de l'action

Le rôle de la commission de réception



1- Valide le dossier d'Avant Projet Détaillé (APD)

2- Valide le dossier d'appel d'offres pour les travaux



Le rôle de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ?



Evalue les offres et propose un attributaire du marché à la commune.

Les étapes pour la mise en oeuvre de l'action

1

Préparation de l'Avant Projet Détaillé (1 mois et demi)



Lorsque la commune a reçu les garanties nécessaires sur le financement de l'action, elle émet auprès du maître d'œuvre l'ordre de service pour commencer les études d'APD.

Le maître d'œuvre élabore l'APD et le présente pour validation à la CAO (4 semaines)



La commission de réception évalue l'APD et émet ses remarques.

Le maître d'œuvre prend en compte les remarques et constitue l'APD définitif. (2 semaines)

La commission de réception valide l'APD définitif.



Les étapes pour la mise en oeuvre de l'action

2

Préparation de la gestion Post-Investissement (durant la réalisation des travaux)



Le maître d'œuvre réalise les études nécessaires pour la mise en place du système de gestion post-investissement souhaité au niveau de l'APS.

(Étude spécifique selon le type de gestion post-investissement souhaité).

Le maître d'œuvre prépare le manuel de maintenance et d'exploitation technique des ouvrages.



La commune initie la démarche de constitution des structures chargées de la gestion post-investissement ainsi que des éventuels cantonniers chargés de l'entretien de la piste.

Le maître d'œuvre forme «sur le tas» les tâcherons et appui la commune pour la mise en opérabilité de la structure choisie.

Les étapes pour la mise en oeuvre de l'action

3

Préparation du Dossier d'appel d'offres (DAO)
(1 mois et demi)



Le Maître d'œuvre prépare le dossier d'appel d'offres (DAO) pour la réalisation des travaux.
(1 semaine)

La Commission de réception valide le Dossier d'Appel d'Offres



La commune lance la procédure d'appel d'offres des travaux pour une durée de 1 mois.

La CAO évalue les offres déposées avec l'appui du maître d'œuvre et propose un attributaire à la commune.



La commune notifie le marché, signe le contrat des travaux, et émet un ordre de service pour le démarrage des travaux.

Les étapes pour la mise en oeuvre de l'action

4

Exécution, suivi et contrôle des travaux :
(3 à 4 mois)



L'entreprise sélectionnée exécute les travaux qui contiennent notamment la mise en place des déviations pour assurer la libre circulation des biens et des personnes ...

... le maître d'œuvre assure la direction, le contrôle et la surveillance des travaux.

La commune en tant que maître d'ouvrage assure un suivi rapproché de ses prestataires ...



... et effectue les paiements des travaux selon les modalités stipulées dans le contrat.

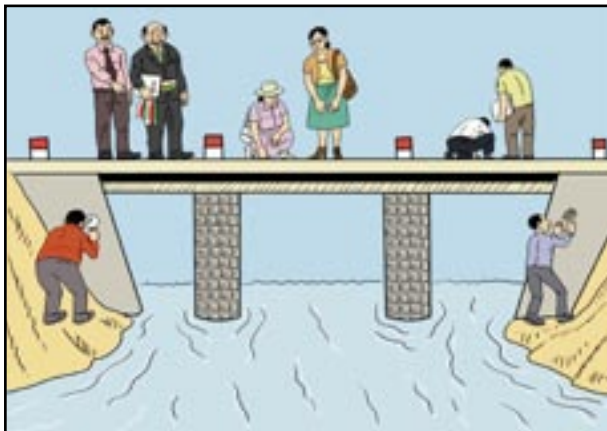
La commune appuyée par le maître d'œuvre met en place les réglementations utiles pour la bonne marche des travaux (barrière de pluie, déviation ... ainsi que l'animation de la population pour le respect de nouvelles réglementations et l'exécution des apports éventuels (abattage d'arbre, expropriation, ...)



Programme
ACORDS



Toro lalana fanampiana amin'ny maha Tompona asa ny Kaominina



Réception des travaux et mise en exploitation de la piste

- Quel est le rôle de chacun dans la réception des travaux ?

UGP ACORDS Nouvel Immeuble SEIMAD 67 Ha Sud BP: 13020	Tel: 22 680 88 22 653 31
	Site: www.acords.mg email: ugpacords@wanadoo.mg

Réception des travaux et mise en exploitation de la piste



Le rôle de la commune ?

La commune effectue la réception des travaux en tant que maître d'ouvrage

Le rôle du maître d'œuvre ?

Le maître d'œuvre effectue la réception technique des travaux et assiste le maître d'ouvrage pour la réception des travaux.

Le rôle des STD des travaux publics

Les responsables des travaux publics appuient la commune à la réception des travaux

Mise en exploitation de la piste

L'exploitation de l'axe doit être maintenue autant que possible durant les travaux afin d'assurer la libre circulation des biens et des personnes ...
... des déviations peuvent être créées à cet effet.



Programme
ACORDS



Gestion et entretien post-investissement

- L'enjeu de la gestion post-investissement des pistes rurales
- Les modalités de gestion
- Les fonctions types pour assurer l'entretien d'une piste
- Les travaux d'entretien
- Les actions de préservation
- Les sources de financements

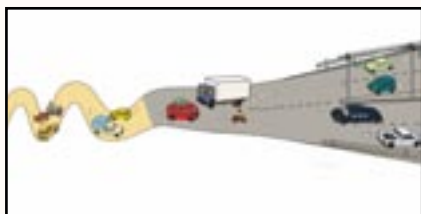
Toro lalana fanampiana amin'ny maha Tompona asa ny Kaominina

UGP ACORDS Nouvel Immeuble SEIMAD 67 Ha Sud BP: 13020	Tel: 22 680 88 22 653 31	
	Site: www.acords.mg email: ugpacords@wanadoo.mg	

Gestion et entretien post-investissement

L'enjeu de la gestion post-investissement des pistes rurales

L'enjeu de la gestion post-investissement des pistes rurales réside essentiellement dans la mise en place des moyens pour assurer la longévité de la piste construite, conformément à l'évolution du trafic.



A long terme, la gestion suit l'évolution du trafic et planifie l'amélioration et l'élargissement de la piste.

Au quotidien, elle doit assurer les activités d'entretien et de protection de la piste pour la pérenniser afin de rendre rentable les investissements effectués.



Ainsi, dans cette partie, on va voir :

- Les modalités de gestion
- Les fonctions types pour assurer l'entretien de la piste
- Les travaux d'entretien
- Les actions de prévention
- Les sources de financement

Gestion et entretien post-investissement

Les modalités de gestion

En tant que maître d'ouvrage public la commune est chargée de la gestion des pistes dans sa circonscription hormis les routes nationales et les routes provinciales. Mais elle peut déléguer cette gestion pour être plus efficace. Plusieurs schémas existent dont :



Gestion par un service technique de la commune :

Les agents de ce service seront recrutés et rémunérés par la commune, et pourront s'occuper des autres infrastructures sous la responsabilité de la commune. La difficulté réside dans la capacité financière de la commune à maintenir en permanence le service.

Gestion par une association des usagers de la piste (AUP) :

L'AUP est une structure associative indépendante qui regroupe les bénéficiaires et détenteurs d'intérêt de la piste en question. Sur un réseau de piste rurale, les associations des usagers de piste se réunissent pour améliorer leur performance.

Organisation Publique de Coopération Intercommunale (OPCI):

Elle est pratique pour assurer l'uniformité de l'entretien d'une piste reliant plusieurs communes.

Contrat de gestion/entretien avec une micro-entreprise locale:

Ces micro-entreprises peuvent être rémunérées sur la base de leur performance ou selon les quantités réalisées. Leur sélection se fait sur appel d'offre.

Gestion et entretien post-investissement

Les fonctions types pour assurer l'entretien d'une piste

Pour rendre effectif l'entretien d'une piste en terre, trois fonctions doivent être assurées



1- Le maître d'ouvrage : Premier responsable de l'entretien routier selon la charte routière,

2- La structure pour la préservation: Gérer les barrières de pluie, surveiller les gabarits et constater les infractions ...



3- Les techniciens pour les travaux d'entretien : Programmer, évaluer et surveiller, exécuter les travaux

Gestion et entretien post-investissement

Les travaux d'entretien

C'est l'ensemble des travaux nécessaires pour maintenir et préserver l'état de l'infrastructure.

Il y a deux sortes d'entretien :

- L'entretien courant qui se fait chaque jour pendant toute l'année
- L'entretien périodique



2- Les entretiens périodiques

- Reprofilage chaussée
- Rechargement des couches de roulement
- Réparation des ouvrages d'art
- Réparation des ouvrages d'assainissement
- Enlèvement des grands éboulements
- Remblaiement des brèches
- Renforcement des chaussées

1- Les entretiens courants

- Elagage
- Désherbage / débroussaillage
- Curage fossé / dalot / buse
- Point à temps
- Enlèvement des éboulis
- Remise en état fossé terrassé
- Ouverture saignée et exutoire
- Rechargement affouillement / érosion
- Nettoyage des abords des ouvrages...

Les travaux à faire sont organisés en fonction du temps, voici une présentation synthétique de la logique suivie :

- 1- Juste après la période de pluie : ouverture des tronçons coupés
- 2- Pendant la période non pluvieuse : réparation des dégradations
- 3- Avant la période de pluie : amélioration de l'écoulement de l'eau
- 3- Pendant la pluie : surveillance des causes de dégradation de la piste et des causes du mauvais écoulement de l'eau

Gestion et entretien post-investissement

Les actions de préservation



Des actions de préventions doivent être mises en œuvre pour protéger la route d'une utilisation qui dépasse sa capacité et pouvant provoquer une réduction de sa durée de vie.



Des infrastructures spécifiques peuvent être construites dans cette optique comme les gabarits, barrières de pluie, panneaux de signalisation ...

Et des règlements ou dina devraient être établis par la commune.



Ex :

- Règlementation sur les barrières de pluies
- Limitation du tonnage et mise en place de gabarit
- Limitation de vitesse
- Maîtrise des feux de brousse
- Application du principe de «destructeur - payeur »



Un effort particulier doit être déployé par le comité chargé de la gestion de la piste pour sensibiliser les usages et faire appliquer ces réglementations.

Gestion et entretien post-investissement

Les sources de financement

En tant que maître d'ouvrage public, chargé de l'entretien de la route, la commune a l'obligation de rechercher les sources de financement pour honorer son obligation. En voici quelques exemples de source de financement :



- 1- Ressources propres de la commune et notamment de la Région si la piste concernée est classée route régionale
- 2- Les recettes de la piste (application des dina ou des réglementations, droit de passage, ...)
- 3- Contribution des détenteurs d'intérêt (opérateurs locaux, ...)
- 4- Action communautaire
- 5- FER (Fond d'entretien Routier)